

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
27

Conseillers en
fonction :
27

Conseillers
présents :
24

Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 26 septembre 2016

Sous la présidence de M. Théo KLUMPP, Maire

D/ Demande de subventions pour des travaux portant sur l'accessibilité

Certains travaux prévus au BP 2016 dans le cadre de l'ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) peuvent être subventionnés dans le cadre de la DETR.

Dans le prolongement de la délibération de principe prise le 21 mars 2016 pour permettre l'ouverture d'un dossier auprès des services préfectoraux, il est nécessaire de détailler le plan de financement des travaux.

Ces derniers consistent à mettre aux normes d'accessibilité différents bâtiments municipaux (écoles, PréO et Hôtel de Ville) à travers notamment les réalisations suivantes :

- travaux dans les sanitaires,
- mise en place d'un signal sonore dans les ascenseurs.

Le plan de financement des travaux, évalués à 8 303,42 € HT, serait le suivant :

Ressources	Taux d'effort	Montant HT
Etat (DETR)	40%	3 321 €
Commune d'Oberhausbergen	60%	4 982 €
TOTAL	100%	8 303 €

Il est précisé au Conseil Municipal que ces travaux sont prêts à démarrer dès la notification d'accord de subvention de la part des services préfectoraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

Le plan de financement des travaux considérés.

SOLLICITE

l'Etat pour l'obtention d'aides financières pour leur réalisation au taux d'aide maximum,

AUTORISE

M le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces demandes d'aides.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Théo KLUMPP

